

Classement des établissements

Sans le protocole, il n'y aurait pas eu de gain : le nombre de surclassements aurait été équivalent au nombre de déclassements.

Patrick FALCONNIER

Au total ce sont environ 1 150 surclassements nets, qui correspondent à environ 2 000 collègues supplémentaires qui bénéficieront au 1^{er} septembre 2001 de BI et/ou NBI en augmentation.

Le tableau ci-contre montre après les opérations de reclassement, le nombre d'établissements classés par catégorie et par académie et le bilan par académie, c'est-à-dire le solde net entre les déclassements et les surclassements.

On remarquera que 4 académies ont un solde négatif, dont deux dans des proportions importantes. Les académies paient à la fois leur caractère en partie rural et une baisse démographique accentuée selon les départements qui les composent.

Les autres académies ont un solde nul ou positif, dans des proportions très variables. Mayotte a ainsi un gain positif de 19 sur... 19 établissements ! Tous les établissements de Mayotte ont été surclassés, grâce aux gains démographiques dont témoignent tous les DOM TOM. Les académies métropolitaines très urbanisées ont également des gains très importants, que ce soit Lille (101), Versailles (108) ou Créteil (126).

Sur le bilan d'ensemble, on peut retenir actuellement un solde net de + 1 044 auquel il faut ajouter encore 50 à 60 possibilités (la DESCO a "gardé" un peu moins de 1 % des possibilités pour tenir compte des ajustements nécessaires en cas de croissance importante jusqu'au prochain classement : nous y veillerons !) et à peu près autant de cités scolaires dans lesquelles le chef d'établissement bénéficie de l'établissement le mieux classé (et l'adjoint ?).

Au total ce sont environ 1 150 surclassements nets, qui correspondent à environ 2 000 collègues supplémentaires qui bénéficieront au 1^{er} septembre 2001 de BI et/ou NBI en augmentation.

Rappelons que sans le protocole, il n'y aurait pas eu de gain : le nombre de surclassements aurait été équivalent au nombre de déclassements...

Nouveau classement des établissements Le solde net par académie

Académies	1 ^{re} CAT		2 ^e CAT			3 ^e
	CLG	LP	CLG	LP	LYC	CLG
Aix-marseille	12	10	59	12	4	88
Amiens	29	9	57	12	5	52
Besançon	35	6	44	14	1	27
Bordeaux	66	11	80	32	21	77
Caen	61	1	46	11	12	38
Clermont-Ferrand	55	4	56	10	7	24
Corse	10	0	8	1	4	8
Créteil	25	14	123	14	33	108
Dijon	49	1	51	11	4	44
Grenoble	44	18	91	19	14	64
Guadeloupe	10	0	5	1	5	11
Guyane	1	1	5	1	0	7
Lille	31	21	104	13	9	136
Limoges	32	6	20	7	8	26
Lyon	33	16	79	22	9	61
Martinique	3	1	11	3	3	9
Mayotte	0	0	2	1	2	7
Montpellier	30	1	55	8	9	55
Nancy-Metz	72	21	82	16	8	57
Nantes	77	15	82	14	17	64
Nice	5	4	52	2	1	32
Nle Calédonie	5	0	6	0	3	4
Orléans/Tours	58	8	94	14	4	66
Paris	9	34	53	4	27	37
Poitiers	59	11	59	11	7	29
Polyn. Franç.	1	0	5	0	1	10
Reims	36	5	32	9	9	56
Rennes	72	14	73	22	9	51
Réunion	3	1	11	0	5	23
Rouen	14	4	55	10	9	71
St P. & Mique	0	1	0	0	1	0
Strasbourg	17	4	61	2	15	40
Toulouse	70	21	75	25	21	50
Versailles	26	14	165	14	23	117
Wallis Futuna	5		1		1	0



Courriers et appels téléphoniques...

Les permanents du siège et moi-même avons été destinataires de nombreux courriers et appels téléphoniques concernant le classement des établissements, et avons tenté d'y répondre.

Je ne signalerai que pour l'anecdote deux appels pour des remerciements... Quelques demandes concernent des éclaircissements, la plupart étant des argumentaires pour expliquer que le déclassement proposé était injustifié. Et très souvent les collègues avancent des explications parfaitement légitimes. Quelques cas, très rares en vérité, correspondent à des erreurs manifestes, comme par exemple l'oubli de la prise en compte d'un internat.

D'autres font état de la proximité d'un seuil, générant un fort sentiment d'injustice : par exemple un collègue ne comprend pas que son établissement n'ait pas été retenu dans la catégorie supérieure alors qu'il a 683 élèves mais entre 684 et 699 on compte 30 collègues !

D'autres encore avancent des arguments qualitatifs parfaitement exacts, comme "établissement difficile", ou "accueil d'autres élèves à la demi pension"... etc., mais outre le fait que le SNPDEN a travaillé à partir de ses mandats de congrès (Toulouse, mai 2000), ce type de critères n'aurait pu jouer que pour départager à un seuil des établissements ayant le même effectif. Quand par exemple, comme je l'ai répondu à un collègue de LP, il y a 90 établissements devant le sien... c'est impossible !

Évidemment certains collègues, quand ils apprennent que leur établissement était à un ou deux établissements de surclassement, peuvent légitimement être amers...

Pour conclure, je peux vous garantir que vos représentants du SNPDEN ont travaillé avec la volonté de respecter à la fois les mandats qui leur avaient été donnés par le syndicat, et l'équité la plus totale. Cependant, classer c'est comparer et comparer c'est frustrer...

Vos représentants du SNPDEN ont travaillé avec la volonté de respecter à la fois les mandats qui leur avaient été donnés par le syndicat, et l'équité la plus totale. Cependant, classer c'est comparer et comparer c'est frustrer...

ements

CAT		4° CAT			4° CAT EX	Solde net par Académie	
LP	LYC	CLG	LP	LYC	LYC	Pertes	Gains
13	10	36	11	29	13		65
12	9	34	13	17	13		21
9	6	10	1	18	4	-11	
12	12	21	7	22	14	-4	
7	16	6	4	11	3		1
9	7	5	3	10	6		2
1	1	3	2	2	1		10
13	19	80	7	54	15		126
5	13	18	3	18	9		14
11	16	38	2	33	12		63
1	3	15	5	5	2		40
1	3	8	0	1	1		23
35	9	61	33	37	29		101
5	5	0	1	8	2	-5	
18	20	34	3	29	10		55
1	0	17	4	4	4		24
0	0	4	1	2	0		19
8	5	39	11	14	16		51
14	16	24	13	19	17		51
16	14	13	7	25	9		8
3	3	41	13	15	14		62
2	0	6	2	0	2		12
13	5	17	10	28	13		21
1	13	8	0	21	13		40
14	9	13	1	16	7	-19	
1	1	6	2	1	2		10
9	8	11	8	17	4		9
6	17	13	6	22	11		34
0	4	31	12	11	3		37
9	7	25	7	22	11		4
0	0	0	0	0	0		0
5	13	24	9	17	7		58
10	18	27	5	10	14		14
15	31	89	12	68	19		108
	0	0	0	0	0		0

page 27
DATA PUCE

1/4 page de publicité